

Résolution – Commission des personnes

**L'inclusion socio-professionnelle des jeunes : une condition
de leur épanouissement physique et mental**

Port-Louis (Maurice) – 8-10 décembre 2025

RÉAFFIRMANT

les principes énoncés dans la Déclaration fondatrice du Parlement Régional des Jeunes de l'Indianocéanie adoptée à Mahé en avril 2025, qui affirme le rôle central de la jeunesse comme « force vive » du développement régional et souligne la nécessité de promouvoir l'inclusion, l'égalité des chances et la participation active des jeunes dans toutes les dynamiques socio-économiques de l'Indianocéanie ;

RECONNAISSANT

l'attachement de la Francophonie au Cadre stratégique 2023-2030 de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, à la Charte africaine de la jeunesse (2006) ainsi qu'à l'Objectif de développement durable n°8 des Nations Unies, qui valorisent les politiques garantissant la diversité, l'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap ;

TENANT COMPTE

des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) et de l'article 13 de la Charte africaine de la jeunesse, tout établissement de formation a l'obligation d'offrir aux jeunes une éducation et une formation de qualité favorisant leur inclusion socio-professionnelle, et reconnaissant que le développement de compétences techniques, sociales, physiques et mentales constitue une condition essentielle à leur épanouissement global et à leur capacité de répondre aux exigences de leur future profession ;

RÉAFFIRMANT

l'article 15 alinéa 3 de la Charte africaine de la jeunesse ainsi que la Résolution sur l'emploi des jeunes adoptée par l'APF à Berne en 2015, selon lesquels les Parties s'engagent à développer des politiques actives pour l'emploi des jeunes, à lutter contre le chômage et à promouvoir leur insertion professionnelle ;

CONSIDÉRANT

la nécessité d'assurer une inclusion réelle, effective et équitable des jeunes en situation de handicap dans les dispositifs de

formation, d'orientation et d'accès à l'emploi, notamment grâce à des outils adaptés, des aménagements spécifiques et des mesures garantissant l'égalité des chances pour tous ;

AYANT À L'ESPRIT que l'épanouissement physique et mental des jeunes dépend d'un environnement éducatif et professionnel favorisant la confiance en soi, la santé mentale, l'expression personnelle et l'insertion sociale ;

RAPPELANT que les jeunes ont besoin de tout le soutien nécessaire, y compris le développement de compétences psychosociales pour assurer une transition harmonieuse entre la vie scolaire et la vie professionnelle, afin de prévenir l'exclusion sociale et la perte d'estime de soi, et de favoriser leur épanouissement physique et mental en tant que membres actifs de la société ;

DÉPLORANT le taux élevé de chômage des jeunes dans les États membres de la Commission de l'Océan Indien allant de 3% à 35%, aggravé par le manque d'opportunités portant atteinte à leur santé mentale en générant plus de stress, compromettant ainsi leur épanouissement ;

SALUANT l'engagement des acteurs publics et privés à reconnaître l'égalité de tous les jeunes sans distinction aucune de race, de groupe ethnique, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique, d'origine nationale et sociale, de fortune, de naissance et d'autres statuts, afin de garantir leur pleine participation au développement économique et social, conformément à l'article 2 de la Charte africaine de la jeunesse qui consacre le principe de non-discrimination ;

PARTAGEANT les objectifs de la charte africaine de la jeunesse à son article 16 concernant le droit des jeunes à jouir du meilleur état de santé physique, mental, social et spirituel ; moteur du développement humain et du bien-être, garantissant la continuité d'une bonne dynamique sociale intergénérationnelle au sein de l'Indianocéanie ;

FÉLICITANT l'Organisation Internationale de la Francophonie pour la redéfinition du plan stratégique de la Francophonie lors du XVIIIe Sommet de la Francophonie tenu à Djerba en 2022, visant à transformer l'espace francophone en un espace plus compétitif, attractif et adapté aux besoins concrets de la nouvelle génération.

La Commission des personnes, du Parlement francophone régional des jeunes réunie à Port-Louis (Maurice) du 8 au 10 décembre 2025,

- CONDAMNE** fermement toutes formes de discrimination à l'embauche, ainsi que toute pratique consistant à écarter des candidats locaux pourtant également qualifiés, de même que toute forme de népotisme compromettant la transparence, l'équité et la justice professionnelle ;
- APPELLE** à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques inclusives garantissant l'égalité des chances pour tous les jeunes, en particulier ceux en situation de handicap et ceux issus de minorités, dans les dispositifs de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle ;
- INCITE** les recruteurs à instaurer des procédures de recrutement transparentes, équitables et fondées sur la motivation réelle, afin de prévenir tout favoritisme et renforcer la confiance des jeunes dans les institutions publiques et privées, et encourage les employeurs à aligner les salaires sur le coût réel de la vie pour garantir une rémunération juste et décente favorisant leur bien-être ;
- ENCOURAGE** les États à mettre en œuvre des politiques économiques inclusives et à apporter un soutien financier, technique et institutionnel aux organisations de la société civile notamment les ONG, associations et initiatives locales afin de multiplier les programmes d'accompagnement des jeunes, à l'image du programme Déclic de l'OIF consacré aux métiers émergents ;
- SUGGÈRE** un partenariat public-privé pour le développement d'opportunités professionnelles innovantes, de formations adaptées aux besoins actuels et futurs du marché du travail ;
- PRÉCONISE** de renforcer l'accès des jeunes aux services de santé mentale et physique dans toute l'Indianocéanie, notamment par la création d'espaces publics d'accueil gratuits et par la formation des professionnels travaillant auprès des jeunes et des publics vulnérables à la prévention et à la prise en charge des troubles psychologiques, conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé visant à protéger et promouvoir la santé mentale ;
- SOUTIENT** la création d'espaces dédiés à l'épanouissement des jeunes dans la région de l'Indianocéanie, favorisant la cohésion sociale et le développement des compétences, en créant des lieux de rencontre et d'échange pour les jeunes, tels que des centres

communautaires, des clubs de jeunes, des associations, des groupes de parole, des séances de méditation ;

RECOMMANDE

aux institutions publiques et privées de promouvoir des environnements de travail sains, respectueux et inclusifs qui préservent le bien-être mental, physique et émotionnel, afin de prévenir le stress et les risques psychosociaux par des mesures proactives telles que des modalités de travail flexibles, des politiques de lutte contre le harcèlement et un accès équitable aux services de santé, tout en garantissant la participation active des jeunes dans la création desdits environnements ;

EXHORTE

les États membres de la Commission de l'Océan Indien de garantir un accès à l'éducation et à la formation professionnelle de qualité, gratuite et universelle de nature à promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes de la région.

